

SÉANCE ORDINAIRE du 02 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 26 août 2022

Étaient présents : Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David, Mme MARCADET Carole – Adjointes et, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme DE KONING Marieka, Mme HARENG Sylviane – Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. FONTAINE Pascal, M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal, M. BRAGUE Robert

Secrétaire : Mme DE KONING Marieka

Approbation du compte rendu du conseil du 17 juin 2022

Délib 2022-044 : Convention d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnée

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention tripartite entre l'association de randonnée Lorris Rando Loisirs, la Commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry et La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ayant pour objet la remise en état du balisage et de la signalétique des sentiers et itinéraires existants de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, faisant l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), en vue de préserver les chemins ruraux, ainsi que leur entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** à l'unanimité le projet de convention,
- **autorise** le Maire à signer la convention d'entretien et de balisage des itinéraires de sentiers de randonnée

Délib 2022-045 : emprunts de la commune pour le rachat et la réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses

Le Maire indique au Conseil la nécessité de contracter un nouvel emprunt bancaire pour le rachat et la réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses à Grignon en attendant le versement des subventions de la région et de l'état. Le prêt court terme de 12 mois d'un montant de 400 000 € arrivant à son terme au mois de novembre 2022, la commune n'aura pas les finances pour honorer le paiement de ce crédit.

- La commune retient la proposition du Crédit Agricole Centre Loire dont les caractéristiques d'emprunts sont les suivantes :

PRET COURT TERME TAUX FIXE d'un montant de 400.000 € en attente de subventions

- Type de financement : prêt moyen terme en attente de subvention Cotation Gissier 1A
- Montant du capital emprunté : 400.000 €
- Durée : 24 mois
- Frais de dossier : 400 €
- Type d'amortissement : capital in fine et paiement des intérêts tous les ans
- Taux d'intérêt : 1.79 % taux fixe annuel
- Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts.
- Date de mise à disposition des fonds : au plus tard le 15 décembre 2022

La commune de Vieilles-Maisons s'engage pendant toute la durée des prêts cités ci-dessus à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

La commune de Vieilles-Maisons s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles les emprunts pourraient donner lieu.

Les contrats à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, seront signés par les soins de Monsieur le Maire.

L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder aux débloquages.

Délib 2022-046 : Avenant N°3 Lot 07 plus-values marché Auberge des 3 Ecluses

Considérant la délibération n°2021-32 du 15 octobre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux Réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses,

Considérant la délibération n°2022-004 du 11 février 2022 relative à l'avenant n°1 lot 03 marché de Réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses,

Considérant les délibérations n°2022-28 du 08 avril 2022 et 2022-036 du 17 juin 2002 relatives à l'avenant plus-values marché de Réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses,

Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de passer un avenant pour le lot suivant pour répondre à des contraintes de disponibilité de l'exploitant.

Lot	Entreprise	Montant HT Base ou Base + Avenant	Montant Avenant	Nouveau montant HT	
07	Electricité VMC	PERRET	42 673.89 €	+ 1 330.59 €	44 004.48€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité la plus-value comme détaillés ci-dessus,
- autorise le Maire à signer le ou les avenants en question et toutes pièces s'y rapportant

Délib 2022-047 : Prestataire de protection incendie Auberge des 3 Ecluses

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres commerciaux de notre prestataire Chubb Sicli avec lequel la commune a un contrat tarifaire, afin de doter le bâtiment de l'Auberge des 3 écluses d'une protection incendie pour répondre aux normes de sécurité.

- prestation extincteurs et plans pour le bâtiment principal : 1 082.67 € HT
- prestation extincteur et couverture pour friteuse : 304.85 € HT
- prestation extincteurs bâtiment longère : 202.36 € HT
- prestation plans d'évacuation chambres : 598.60 € HT

Le Conseil retient les offres de prestation de Chubb Sicli pour un montant total de 2 188,48 € TTC et autorise le maire à signer les devis.

Délib 2022-048 - Autorisation de dépôt du dossier de candidature à l'appel à projets d'envergure départementale ou supra-départementale du Département 2022-2027- « Projet Réhabilitation Auberge des 3 Ecluses »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

l'état d'avancement du projet d'acquisition et des travaux de réhabilitation de « l'Auberge des Trois Ecluses »,

Vu la politique de mobilisation du Département pour accompagner les grands projets à rayonnement départemental ou supra-départemental

Considérant la possibilité de déposer une demande de financement dans le cadre d'appels à projet d'envergure départementale ou supra-départementale du Département (volet 4) – Année 2022-2027,

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de financement suivant et à solliciter la subvention de l'appel à projets d'envergure départementale ou supra-départementale 2022-2027.

Le montant prévisionnel du rachat et des travaux s'élève à : 1.177.656 € HT,

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Maîtrise Œuvre	48.608,00	Département	176.506,00	15%
Travaux Commune	551.531,00	Etat - DETR	455.949,00	39%
Rachat à l'EPFLi	577.517,00	Région	295.000,00	25%
		ADEME	14.670,00	1%
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE	235.531,00	20 %
Total dépenses	1 177.656,00	Total ressources	1 177.656,00	100 %

Le Conseil Municipal de Vieilles-Maisons,

Après en avoir délibéré :

- **Autorise le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département** dans le cadre du rachat et de la réhabilitation de l'auberge et à signer tous les documents s'y rapportant
- **Sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret pour un montant de 176.506,00 € dans le cadre de l'appel à projets d'envergure départementale ou supra-départemental – année 2022-2027 (volet 4)**

Délib 2022-049 : Exonération loyer Relais des trois écluses

Vu la délibération 2022-034 en date du 17 juin 2022 autorisant le maire à signer le bail commercial avec l'association des jardins de la voie romaine,

Vu la signature du bail commercial entre la commune de Vieilles-Maisons et l'association des Jardins de la voie romaine à la date du 20 juin 2022 pour une prise d'effet du bail au 01 juillet 2022,

Considérant que l'association n'a pas pu disposer des locaux comme convenu au 1^{er} juillet en raison du retard pris dans les travaux du marché de réhabilitation de l'Auberge des 3 écluses,

Le maire propose au conseil municipal l'exonération d'un mois de loyer sur la facturation du trimestre allant de juillet à septembre 2022,

Soit pour cette même période une facturation de loyer s'élevant à 1 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** à l'unanimité l'exonération de loyer proposé par le maire,
- **autorise** le comptable de la commune à facturer pour le trimestre de juillet à septembre 2022, un loyer d'un montant de 1 600 €

Délib 2022-050 : Vente de matériel communal

Le maire propose au conseil municipal la vente de matériel communal qui ne servent plus et d'en fixer les prix suivants :

- épareuse à 3 000 €
- cuve pulvérisateur à 550 €

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'autoriser :

- la vente de l'épareuse à 3 000 € et la cuve pulvérisateur à 550 €
- la sortie de ce bien du patrimoine communal

autorise également le maire à procéder à toute négociation nécessaire

Le maire informe le conseil qu'à la demande de la délégation militaire départementale du Loiret, un correspondant communaux de défense doit être désigné, afin d'assurer les missions précisées dans des circulaires ministérielles du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002. Celui-ci a vocation à contribuer à l'entretien du lien entre les Armées et la Nation. L'élue Carole MARCADET qui se porte volontaire est désignée correspondant communaux de défense.

La 3CFG a fait une proposition de groupement de commandes pour les vérifications réglementaires réparties en 10 lots. La commune a choisi de reconduire les lots suivants :

- lot 01 Installations électriques appareils mobiles et semi-mobiles - Prévention incendie
- lot 02 Vérification des aires de jeux

Point sur les commissions

- * Jeunesse scolaire : des réparations urgentes ont dû être faites à l'école (chaudière + armoire négative)
Isolation phonique de la cantine en cours
Commande de mobilier dans la classe de M. DEPARDAY
Suite au contrôle réglementaire des aires de jeux de l'école, elles ont été interdites aux élèves
- * Fleurissement : le panneau village fleuri n'existe plus. La commune peut prétendre à la 1^{ère} fleur. Passage du jury régional ARF en août. La visite s'est bien passée : notre cimetière est remarquable. Retour de l'ARF attendu courant novembre.
- * Communication : préparation d'un VM infos pour l'automne, réflexion en cours pour le bulletin 2023 (la vie en milieu rural). Prochaine réunion le 19/09 à 18h00
- * Fêtes et cérémonies : l'inauguration officielle avec les financeurs est fixée au 15.10.2022 à 9h30. Prochaine réunion le 04/10 à 18h00 pour préparer l'inauguration.
- * CCAS : repas des anciens décalé du 15 octobre au 08 décembre. M.COUTE assurera l'animation et traiteur en cours de consultation
- * Tourisme et Voirie : réunion programmée pour le 22/09 travail sur le balisage des sentiers de randonnée

Séance levée à 22h00

Prochain conseil municipal : le 07/10/2022 à 19h00